

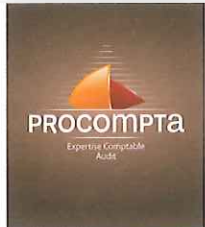
IDé

43 rue Villedieu
BP 56

25701 VALENTIGNEY CEDEX

SIREN 384175121

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31/12/2014



PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
Valparc - ECOLE VALENTIN
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Aux Membres
de l'Association IDé
43 rue Villedieu
BP 56
25701 VALENTIGNEY CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association IDé tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivant exposés dans la note "Faits caractéristiques - Autres éléments significatifs" de l'annexe concernant les abandons de créance accordés par DÉFI et leurs remboursements ainsi que sur les perspectives d'avenir.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Besançon, le 28 mai 2015



Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS

représentée par Pierre-Alain BARTHELEMY

COMPTES ANNUELS

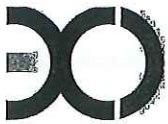
Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Comptes annuels



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
BILAN ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	4 151	4 151		
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage ind	87 097	71 654	15 443	23 691
Autres immobilisations corporelles	84 108	83 881	227	1 712
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	25 915	576	25 339	25 665
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts	5 267		5 267	5 267
Autres immobilisations financières	3 194		3 194	5 196
Comptes de liaison				
ACTIF IMMOBILISE	209 732	160 262	49 470	61 532
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				453
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	508 685	45 250	463 435	457 999
Autres créances	194 087	447	193 640	191 896
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	7 274		7 274	1 521
Charges constatées d'avance	3 748		3 748	18 745
ACTIF CIRCULANT	713 793	45 697	668 086	670 615
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL BILAN ACTIF	923 525	205 959	717 566	732 147

**Bilan**

	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
BILAN PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	158 862	158 862
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-455 590	-458 890
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-16 653	3 300
FONDS PROPRES	-313 381	-296 728
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
Subventions d'investissement	179 950	179 950
Provisions réglementées		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	179 950	179 950
Comptes de liaison		
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	-133 431	-116 778
Provisions pour risques	1 332	903
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 332	903
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DÉDIÉS		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	328	40 807
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	328	40 807
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	483 235	513 651
Dettes fiscales et sociales	306 637	281 352
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	383	
Autres dettes	50 734	8 236
Produits constatés d'avance	8 349	3 976
DETTES	849 665	848 022
Ecart de conversion - Passif		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL BILAN PASSIF	717 566	732 147



Compte de Résultat

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois
Ventes de marchandises	12 474	12 071
Production vendue	1 285 802	1 299 013
Prestations de services		
Produits des activités annexes	332	418
Production stockée	-453	-217
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification		
Subventions d'exploitation	520 964	476 546
Reprises et Transferts de charge	200 036	213 246
Autres produits	19	524
Collectes		
Legs et donations		
Cotisations	18	18
Report des ressources		
Quote-part subventions renouvelables		
Produits d'exploitation	2 019 192	2 001 618
Achats de marchandises		-3 689
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	311 983	310 896
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés	84 696	83 920
Charges externes	502 071	533 916
Impôts et taxes	31 744	28 598
Salaires et Traitements	840 299	785 727
Charges sociales	214 703	225 563
Amortissements et provisions	12 603	14 334
Engagements à réaliser		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	30 707	17 260
Charges d'exploitation	2 028 805	1 996 524
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	9 613	5 095
Produits financiers	68	
Charges financières	3 578	2 613
Résultat financier	-3 509	-2 613
Opérations faites en commun		
RÉSULTAT COURANT	-13 122	2 482
Produits exceptionnels	2 211	3 355
Charges exceptionnelles	5 742	2 537
Résultat exceptionnel	-3 531	818
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
EXCÉDENT OU PERTE	-16 653	3 300
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS		

**Compte de Résultat**

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois
VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens et services		
Personnel bénévole		
Charges		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Produits		

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : I.D.E.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014, dont le total est de 717 566 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 16 653 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/04/2015 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

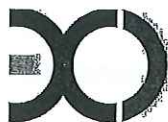
- La structure est fiscalisée depuis l'exercice 2000 ;
- Les subventions d'investissements non renouvelables obtenues depuis 2000 ne sont pas amorties ;
- Les produits en-cours sont évalués en fonction des heures réalisées sur les chantiers mais non encore facturées à cette date ; au 31 décembre 2014 ils ne sont pas significatifs, ils n'ont pas été comptabilisés.
- La provision pour indemnité de fin de carrière n'a pas été comptabilisée. Une estimation selon le principe de la méthode rétrospective des unités de crédit projetées définie par la norme comptable IAS n° 19 révisée et par la norme FAS 87, conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC, aboutirait à un engagement de 15 079 € au 31 décembre 2014.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié
- Age de départ : 62 ans
- Taux de turn-over moyen
- Taux d'actualisation brut : 1.66%
- Revalorisation annuelle moyenne des salaires : 2 %
- Table de mortalité : INSEE 2014
- Taux moyen de charges sociales :
Cadres : 45 %
Non cadres : 40 %

- Les contributions volontaires en nature correspondent à la mise à disposition gratuite des locaux situés 7 Rue des Cantons à Audincourt;
- La structure n'a pas eu recours au bénévolat pour la gestion de ses activités en dehors des membres de son Conseil d'Administration;

Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des "provisions" à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat. Cette



Règles et méthodes comptables

récapitulation vaut état de fait.

Provisions pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1er janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2014 a été constaté pour un montant de 50 926 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les



Règles et méthodes comptables

sociétés dû au titre de cet exercice.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

* Face aux difficultés de trésorerie rencontrées par IDé, et afin de préserver la pérennité de l'offre d'insertion assurée par l'ensemble des structures de « L'Ensemblier », l'association DéFI avait consenti courant 2010 un abandon de créance à IDé pour un montant de 80 805 € au titre des prestations rendues au cours de l'exercice 2008. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, soit constatation d'un résultat comptable net avant impôt bénéficiaire et à condition que les créances nées des prestations au titre de 2006 et 2007 soient remboursées totalement.

Au 31/12/2013, les créances au titre des exercices 2006 et 2007 étaient encaissées et le résultat de l'exercice 2013 s'élevait à 4 400.36 euros. Un remboursement de cette créance avait par conséquent été comptabilisé pour une quote-part de 25% du résultat soit 1 100.09 euros.

Au 31/12/2014, le résultat net comptable est déficitaire, par conséquent les conditions de la clause de retour à meilleure fortune ne sont pas réalisées, donc aucune créance n'est comptabilisée au terme de cet exercice.

* Par ailleurs, un second abandon de créance à hauteur de 100 000 € avait été consenti par DéFI en fin d'année 2012 concernant une partie des prestations rendues au cours de l'année 2010, afin de faciliter le retour à l'équilibre de la structure IDé.

Cette convention est également assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, soit constatation d'un bénéfice net avant impôt bénéficiaire et des fonds propres atteignant un montant de 100 000 €, permettant ainsi de rembourser une somme égale à 20% des bénéfices comptables générés jusqu'à épuisement de la somme totale après constat du remboursement total des créances générées au titre des années 2010, 2011 et 2012. Les conditions ne sont pas remplies au 31/12/2014.

*La situation financière de l'association IDé est déficitaire sur l'année 2014. La Direction, en lien avec le conseil d'administration, travaille sur le modèle économique. Ainsi, différentes mesures ont été prises au cours de l'année 2014 afin d'améliorer la situation de la structure :

- un plan d'actions commerciales a été mis en place et a fait l'objet d'un suivi régulier avec les administrateurs. Depuis le dernier trimestre 2014, des rendez-vous sont organisés tous les mois avec les collectivités locales, nos partenaires ainsi qu'avec des organismes/entreprises du secteur du bâtiment. Ces démarches devraient nous permettre d'obtenir de nouveaux chantiers et ainsi d'améliorer notre charge de travail qui reste encore insuffisante pour couvrir les charges fixes de la structure.

- la marge brute horaire a progressé sur le dernier trimestre 2014 améliorant ainsi la situation mais elle ne permet toujours pas d'équilibrer la situation économique.

- suite à l'analyse réalisée sur l'activité de plâtrerie, celle-ci s'est améliorée sur l'année 2014 mais elle reste bien inférieure par rapport à l'objectif prévisionnel.

- la structure a bénéficié de financements dans le cadre de ses investissements pour réaliser l'achat d'un véhicule et de matériels plus performants permettant le renouvellement du matériel vétuste de la structure et améliorant ainsi la productivité sur chantier.

- à court terme, la structure souhaiterait développer une activité de service à la personne en proposant aux clients "particulier" les mêmes prestations qu'actuellement mais en leur permettant de bénéficier d'exonérations fiscales. La demande d'agrément est en cours et cela pourrait permettre de relancer l'activité de la structure auprès de cette catégorie de clients.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 151			4 151
Immobilisations incorporelles	4 151			4 151
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	94 804	2 519	10 226	87 097
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	89 957	401	6 250	84 108
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	184 761	2 920	16 476	171 205
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	25 915			25 915
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	10 463	47	2 050	8 461
Immobilisations financières	36 379	47	2 050	34 376
ACTIF IMMOBILISE	225 291	2 967	18 526	209 732



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 920	47	2 967
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 920	47	2 967
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		16 476	2 050	18 526
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		16 476	2 050	18 526

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 151			4 151
Immobilisations incorporelles	4 151			4 151
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	71 113	8 516	7 974	71 654
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	88 245	1 886	6 250	83 881
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	159 358	10 402	14 224	155 535
ACTIF IMMOBILISE	163 509	10 402	14 224	159 686



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 720 282 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	5 301		5 301
Prêts	5 267		5 267
Autres	3 194		3 194
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	508 685	452 903	55 782
Autres	194 087	194 087	
Charges constatées d'avance	3 748	3 748	
Total	720 282	650 737	69 544
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établi	172 154
Salariés produit à recevoir	447
Org. soc. produits rec.	13 988
Produits à recevoir	951
Subventions à recevoir	117 731
Total	305 271



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 849 665 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	328	328		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	483 235	420 967	62 268	
Dettes fiscales et sociales	314 557	314 557		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	383	383		
Autres dettes (**)	42 814	42 814		
Produits constatés d'avance	8 349	8 349		
Total	849 665	787 397	62 268	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Frs factures non parvenues	175 495
Intérêts à payer	328
Dettes prov/congés payés	55 225
Ch. soc. / congés payés	17 843
Etat, charges à payer	1 088
Clients avoir à établir	3 334
Total	253 314

**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'av	3 748		
Total	3 748		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'av	8 349		
Total	8 349		



Autres informations

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 1 274 heures.

Engagements financiers

Crédit-Bail

Les véhicules pris en Crédit Bail ont été acquis en janvier 2014 par la structure.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.



PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
Valparc - Ecole Valentin
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Aux Membres
de l'Association **IDé**
43 rue Villedieu
BP 56
25701 VALENTIGNEY CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Besançon, le 28 mai 2015



Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS
représentée par Pierre-Alain BARTHELEMY

